

Rapport d'activité 2014 de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen

L'exercice 2014 est un exercice mitigé. Suite au retournement du marché de l'or sans précédent (-35% en un mois) en 2013, nous avons demandé aux clients de procéder à des remboursements partiels de capital. Dans ce contexte, l'encours des prêts sur gages a fortement diminué en 2014.

Toutefois, le développement d'une agence sur Caen, dont l'ouverture a eu lieu le 17 février 2014, nous assure un relais de croissance majeur.

Au final, les comptes 2014 présentent des résultats bien meilleurs que ceux auxquels on aurait pu s'attendre, signe de la qualité du modèle développé.

Faits marquants de l'exercice 2014

- Hors lancement de l'agence de Caen, le niveau d'activité s'est maintenu au niveau de 2013, qui était très inférieur à ce que l'on a connu en 2012.
- Le cours de l'or s'est stabilisé autour de 30€/gr avec une volatilité jusqu'alors jamais observée. Il a atteint un court de 31.84 €/gr au 31/12/14 alors que son court était de 28.14 €/gr au 01/01/14. Au cours des premiers mois de 2015, le cours de l'or s'est fortement apprécié
- Le 17 février, le CMR a ouvert l'agence de CAEN en partenariat avec la Mairie de Caen et mis en place une solution de caisse automatique. Cette solution permet de sécuriser les échanges de liquidités. Le développement de l'agence est conforme au plan de développement.

Les perspectives en 2015

Si le commissaire-priseur accepte de rehausser son barème de l'or (qui est aujourd'hui le plus bas de France), nous attendons une stagnation de l'encours pour l'agence de Rouen et un bon démarrage de l'agence de Caen.

Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de ce rapport

Conformément au plan stratégique et après la réussite du lancement de l'agence de CAEN, des contacts préparatoires ont été pris avec la mairie du Havre.

1. Chiffres clés de l'activité 2014

1.1 Contexte général

Evolution du taux d'usure

2014 : Taux d'usure applicables au cours du trimestre/Taux Annuel Effectif Global du CMR

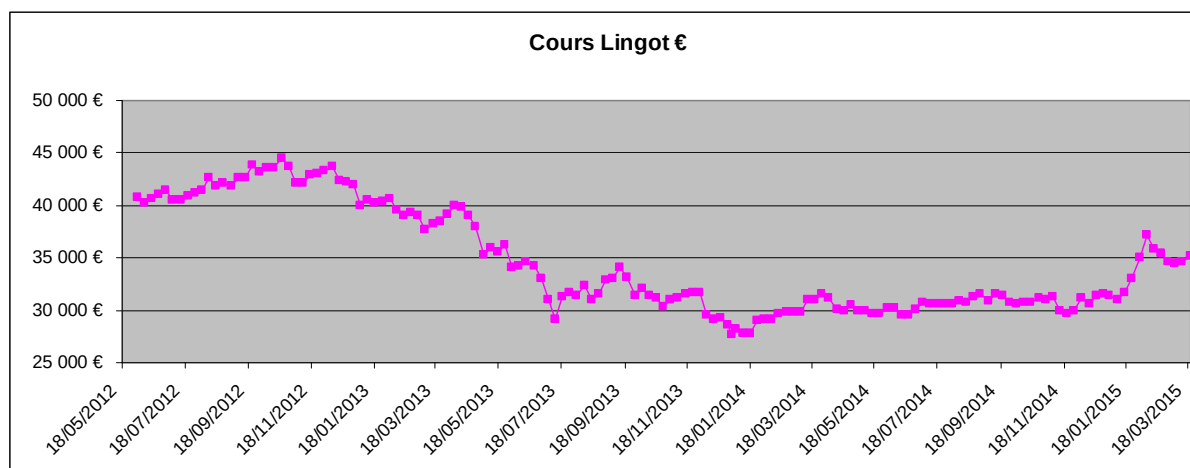
2014				
	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
Usure				
Prêts <= 3.000 €	20,23%	20,27%	20,35%	20,28%
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	15,12%	15,09%	14,81%	14,59%
Prêts > 6000 €	10,35%	10,21%	9,79%	9,47%
TAEG CCMR				
Prêts <= 1.524 €	15,78%	15,78%	15,78%	15,78%
Prêts > 1524 € et <= 3.000 €	7,70%	7,70%	7,70%	7,70%
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	7,70%	7,70%	7,70%	7,70%
Prêts > 6000 €	7,70%	7,70%	7,70%	7,70%
Ecart				
Prêts <= 1.524 €	4,45%	4,49%	4,57%	4,50%
Prêts > 1524 € et <= 3.000 €	12,53%	12,57%	12,65%	12,58%
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	7,42%	7,39%	7,11%	6,89%
Prêts > 6000 €	2,65%	2,51%	2,09%	1,77%

La baisse continue des taux a amené le COS du CMR à modifier ses taux d'intérêts. A partir du premier janvier 2015, les taux sont :

TRANCHE	Taux nominal	TAEG	Taux de l'usure (au 01/10/2014)	Marge entre le TAEG et l'usure
Prêts < = 1.524 €	14,00%	14,49%	20,28%	5,79
Prêts > 1.524 et < = 3.000 €	11,00%	11,30%	20,28%	8,98
Prêts > 3000 € et < = 6000 €	8,00%	8,16%	14,59%	6,43
Prêts > 6000 €	6,00%	6,09%	9,47%	3,38

Le taux moyen attendu au regard du stock est de 11,66%. Si tous les clients acceptaient de regrouper leurs contrats pour minimiser les frais, le taux serait de 10,04%. La direction refuse les sursis lorsque les clients refusent de regrouper les contrats.

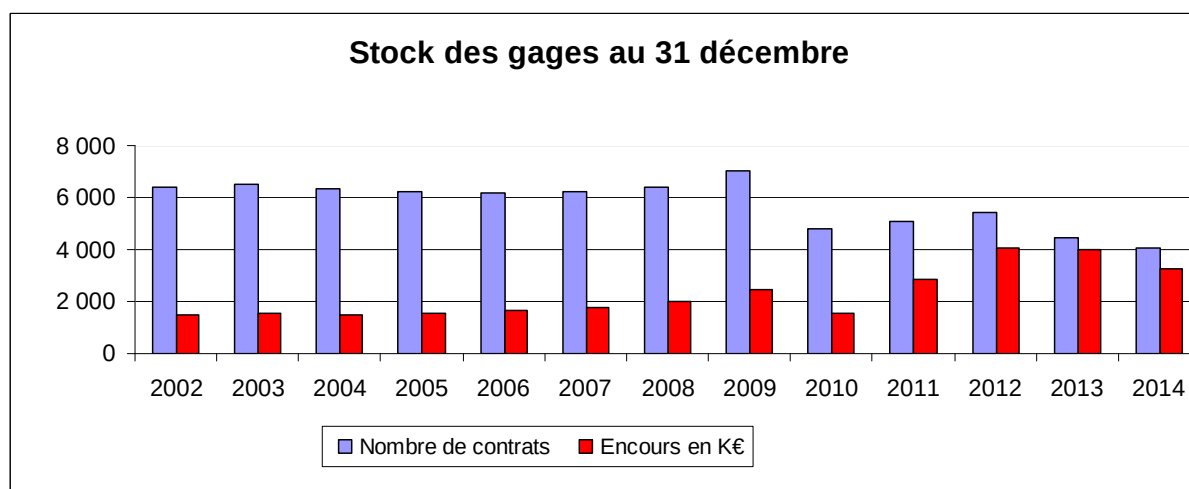
Evolution du cours de l'or (Mai 2012 au Mars 2015)



1.2 Activité commerciale

L'encours des gages détenus par l'établissement s'élevait à la clôture de l'exercice 2014 à 4080 contrats (4440 contrats en 2013) pour une valeur totale de prêt de 3,26 M€ (3,99 M€ en 2013). Sur janvier et février 2015, l'encours a continué de diminuer de 61.672 €.

La valeur moyenne d'un contrat s'établit à 800 € au 31 décembre 2014. Ce montant est inférieur à celui mesuré fin 2013 (898 €). Ceci traduit deux effets opposés : la volonté de la direction de systématiquement proposer aux clients le regroupement de leurs contrats pour bénéficier de taux plus avantageux et les remboursements de capital demandés.



Volume d'opérations

Les agents du service des gages ont procédé en 2014 à 12.576 opérations (13 423 en 2013) soit une moyenne mensuelle de 1048 opérations (1.124 en 2013).

1.3 Point Mort de la structure

Les points morts (PM) définissent des niveaux d'activité qui permettent selon les cas :

- d'équilibrer les comptes (résultat = 0) – PM comptable
- D'avoir un niveau de rentabilité permettant de maintenir la valeur des fonds propres (résultat = fonds propres * inflation) – PM économique
- De rémunérer les fonds propres au coût du risque, seuil de la création de valeur (résultat = fonds propres * rentabilité exigée en fonction du risque) – PM Financier

Le taux moyen attendu au regard du portefeuille au 31/12/2014 et de la modification des taux est de 11.66% (alors qu'il était de 11,3% au 31/12/12 – et 10,81 % en 2013 cf. regroupement de contrat), l'inflation de 0,5% (contre 1,5% en 2013) et en prenant un taux de prime de risque de 3.5%.

Nos charges récurrentes après ouverture de l'agence de Caen étant d'environ 500 k€.

Hors effet des ventes :

- le point mort comptable est de 4 288 k€.
- le point mort économique est de 4 464 k€
- le point mort financier est de 5 523 k€

L'encours du CMR étant à 3 264 k€, nous nous situons en dessous du point mort comptable ce qui montre l'importance pour le CMR de réussir le développement sur Caen. Ce sont les ventes qui permettent d'équilibrer le compte de résultat.

Lorsque l'on intègre un niveau de vente à 5%, on peut estimer un niveau de produit récurrent d'environ 50 k€, ce qui réduit chaque PM de 429 k€ (ce qui revient donc à admettre que la vente est un second métier du CMR et non plus un sinistre).

Dans le précédent rapport 2012, nous écrivions « il faut nuancer ce résultat car l'étude des contrats par client permet de montrer que si les clients regroupaient leurs contrats pour minimiser les intérêts à payer, le taux moyen serait d'environ 10,5% (pour rappel, la Direction a incité les clients à regrouper leurs contrats. ». L'action de la direction a permis de nous affranchir du risque de voir les clients nous mettre en cause pour défaut de conseil, mais la conséquence a été de fortement augmenter les points morts. Cette politique est toujours d'actualité, voir renforcée par les refus de sursis en cas de non regroupement.

1.4 Contentieux

Le volet contentieux de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen a été marqué par :

- Suivi des contentieux ouvert en 2011 consécutif au vol à main armée

Les référés déposés par les plaignants ont été intégralement rejetés, confirmant la position défendue par le CMR. Deux appels avaient été formés. Le jugement de 1^e instance a été confirmé.

Deux recours ont été formés devant le Tribunal de Grande Instance de Rouen, trois devant le Tribunal d'Instance de Rouen et un devant une juridiction de proximité.

Deux titres de recette exécutoires avaient été émis en 2012 à l'encontre de deux anciens commissaires-priseurs afin de recouvrer des créances consécutives à la vente aux enchères de gages provenant de contrats échus. Etant donné le caractère contentieux de ces créances, les deux titres de recette avaient fait l'objet de provisions.

Le premier refuse de payer la créance et conteste le commandement de payer devant le Tribunal Administratif de Rouen. Le dossier a été plaidé fin 2013. Nous avons obtenu gain de cause en première instance. Dans le délai de recours un pourvoi en appel a été réalisé, le dossier n'a toujours pas été plaidé, la provision est maintenue.

Le second commissaire-priseur avait fait l'objet d'une saisie par voie de huissier et la totalité des fonds avait été récupérée au cours de l'année 2013 (14 000 + 14 156.92€), le dossier est donc clos (la provision avait été reprise en 2013).

2. Résultats financiers de l'exercice 2014

Les recettes 2014 s'élèvent à 563.956,53 € (contre 766 483,01 € en 2013).

Les dépenses 2014 s'élèvent à 516.186,67 € (contre 752 095,12 € en 2013).

Il apparaît donc un excédent de 47.769,86 € sur la section (contre 14 387,89 € en 2013).

2.1 Section d'exploitation

2.1.1 Dépenses d'exploitation

Structurellement, les frais de personnel et des dotations aux amortissements constituent la majeure partie des dépenses d'exploitation ordinaires.

Les frais de personnel et assimilé

La rémunération du personnel et les charges sociales s'élèvent à 238 874.88 € y.c. refacturation salarié mis à disposition par la ville de Caen (236.267,67 € en 2013). Cette augmentation s'explique par l'ouverture de l'agence de Caen et le recrutement de 1,5 ETP agent de guichet, le remplacement d'un agent en fin de carrière par un débutant a fortement réduit l'augmentation.

Ratio charges de personnel et assimilé / Produit Net Bancaire

2010	2011	2012	2013	2014
58,47%	50,68%	40,52%	42,51%	44,40%

Dotation aux amortissements

Les amortissements courants s'élèvent à 44.503,33 € (39.824,79 € en 2013).
En forte hausse, dû à l'ouverture de l'agence de Caen (caisse automatique principalement).

Ratio dotations aux amortissements courants / Produit Net Bancaire

2010	2011	2012	2013	2014
14,08%	8,46%	6,24%	7,17%	9,07%

Provisions pour créances douteuses

Conformément aux recommandations de l'ACP et à l'article CRC 2002-03, des provisions pour encours « douteux » et contagion ont été effectuées.

Un contrat est considéré comme douteux dès qu'il présente un retard de paiement. **Cette définition très rigoureuse permet à la Caisse de Crédit Municipal de prévenir tout durcissement de la réglementation.** Par ailleurs, cet indicateur permettra au COS d'avoir un indicateur avancé de possibles difficultés lors de la mise en œuvre de la garantie du commissaire priseur. Pour ces contrats, les intérêts attendus sont provisionnés.

Tout dossier client basculant dans la rubrique « clients douteux » emporte contagion à l'ensemble des dossiers ouverts au nom du client. Les intérêts impayés sur ces dossiers font l'objet d'une dépréciation à 100% pour se conformer à la réglementation bancaire. Une dépréciation complémentaire est également appréciée par le CMR en tant que de besoin.

Par ailleurs, une dépréciation du capital prêté est comptabilisée pour tous les contrats dans ce cas de figure (douteux et contagion) selon le taux moyen des déficits sur vente observé lors des ventes réalisées dans l'année. Afin de prendre en compte la forte baisse du cours de l'or et la volatilité importante observée, nous avons retenu le taux de déficit moyen constaté lors des deux dernières années soit un taux de 10,39 % (contre 19,43% l'année passée).

Au regard des principes précédemment décrits, la situation arrêtée au 31/12/2014 fait apparaître une reprise de provision de 59 697,55€.

Pour rappel en 2013 les provisions étaient de :

- 37.478,83 € pour les intérêts des contrats douteux
 - 7.342,12 € au titre de la contagion
 - 133.461,13 € pour le capital douteux
 - 1.609,65 € pour deux contrats litigieux
- Soit une provision totale de 179.861,73 €.

La dépréciation ainsi constituée correspond au montant maximum que le CMR aurait à couvrir si le commissaire priseur ne respectait plus ses engagements et si tous les lots faisaient l'objet d'un déficit lors des prochaines ventes.

Jusqu'à présent, l'intégralité des déficits a été prise en charge par le commissaire-priseur au titre de sa responsabilité financière.

Toutefois, étant donné le risque de déficit lors des ventes de gages de faible valeur, Me Bisman a indiqué qu'il ne souhaitait plus engager au même niveau son expertise. L'accord

suivant a été trouvé : le CMR renonce au recouvrement des frais de vente en cas de déficit sur des lots dont la valeur d'expertise est inférieure à 250 €.

Provision de créances contentieuses

Aucune provision n'a été constatée en 2014.

Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

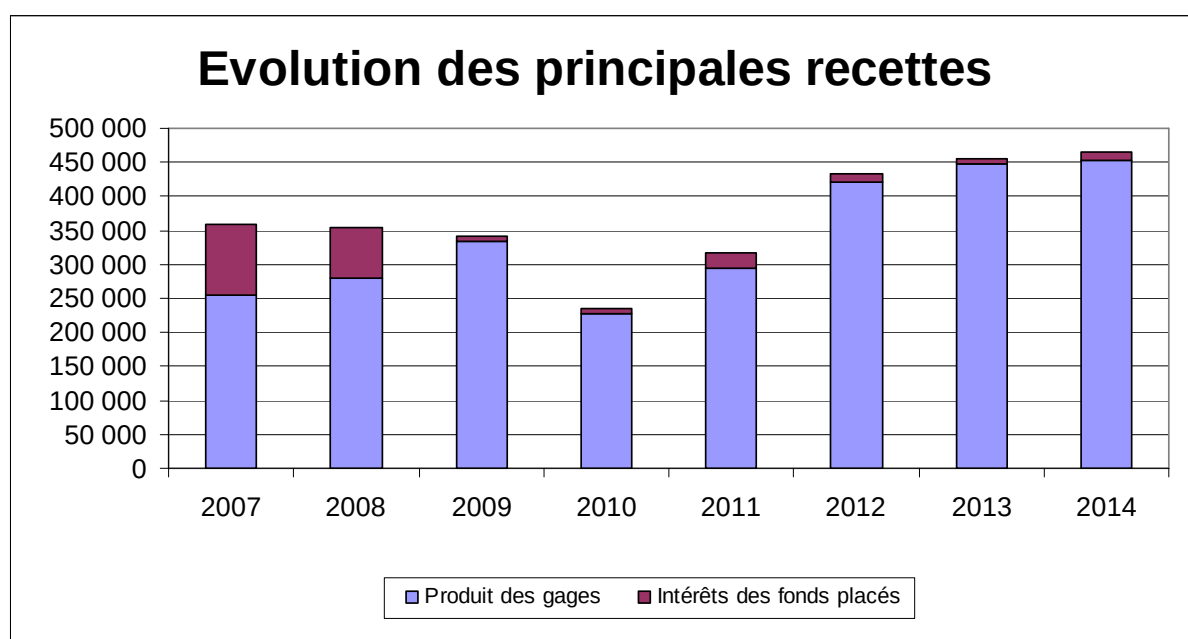
Le CMR a constitué un FRBG conformément à la réglementation bancaire (CRB 90-02). Dans le cadre de la baisse de la valeur de l'or, des échéanciers de paiement ont été accordés aux clients. Pour faire face au risque potentiel de non paiement de ces échéanciers, une dotation du fonds a ainsi été constituée à hauteur de 40 k€ en 2013. Au vu de la très forte volatilité de l'or, cette dotation est renforcée à hauteur de 32 656,16 € en 2014.

L'impôt sur les sociétés

La CCMR a épuisé les déficits reportables constatés en 2010. Au titre de 2014, l'IS sera de 23.304,39 €.

2.1.2 Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont composées principalement des intérêts des gages corporels et des intérêts des fonds propres placés.



Les produits liés aux gages corporels

Les intérêts générés par les prêts sur gages ont généré en 2014 une recette de 453 032,72 € (447.394,47 € en 2013) soit une augmentation de près de 1,4%.

Les droits sur adjudications versés par le commissaire-priseur au CMR à l'occasion des ventes aux enchères judiciaires des gages s'élèvent à 32 310,23 € (28.110,51 en 2013).

Les produits accessoires représentent un montant de 44 314,17 € en 2014 contre 123.272,23 € en 2013.

Les intérêts des fonds placés

Conformément à la décision du COS du 1^{er} décembre 2010, l'allocation des excédents de fonds propres a été revue dès le début 2011. Ils étaient jusqu'alors déposés sur un compte à vue rémunéré sur la base de l'index monétaire T4M – 0,12%. Cet index, comme de nombreux autres, avait affiché en 2010 des valeurs historiquement faibles. Les excédents de fonds propres ont donc été placés sur plusieurs comptes à terme souscrits auprès d'autres établissements bancaires dont les rendements ont été nettement supérieurs.

Ce changement de stratégie avait permis de dégager des produits à hauteur de 20.592 € en 2011 contre 5.957 € en 2010, puis 10 727€ en 2012.

Depuis 2012, l'encours des prêts sur gage dépassant les fonds propres de l'établissement, le CMR n'a que marginalement placé des fonds et a même dû emprunter pour refinancer ses prêts. Les placements ont rapporté 12 475,83 € contre 9.227,22 € en 2013.

Les produits accessoires

Le partenariat avec la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux se poursuit. Les recettes générées par ce partenariat se sont élevées à 2041 € pour 2014 (2372€ / 2013 ; 1526 € / 2012 ; 1.988 € / 2011 ; 2.222 € / 2010).

Reprises de provisions

Aucune reprise de provision contentieuse n'a été réalisée en 2014, les dossiers sont toujours en cours. Si aucun jugement défavorable ne survenait d'ici la clôture 2015, une partie des provisions suite aux contentieux braquages pourrait être reprise

2.1.3 Indicateurs de gestion

- Ratios prudentiels bancaires

Ratio de solvabilité (valeur minimale exigé : 8 %)

2010	2011	2012	2013	2014
146,87%	126,09%	88,44%	92,51%	86,61%

- Coefficient de liquidité

En 2012, le Crédit Municipal de Rouen a eu recours à l'emprunt à hauteur d'un million d'euros pour refinancer les prêts sur gages octroyés.

Ces emprunts étant mobilisés sur 5 ans, le CMR est concerné par le risque de liquidité à chaque échéance de remboursement, c'est-à-dire aux mois de juillet et novembre de chaque année.

La bonne gestion des échéances depuis 2013 a toujours permis de respecter la réglementation sur le ratio de liquidité.

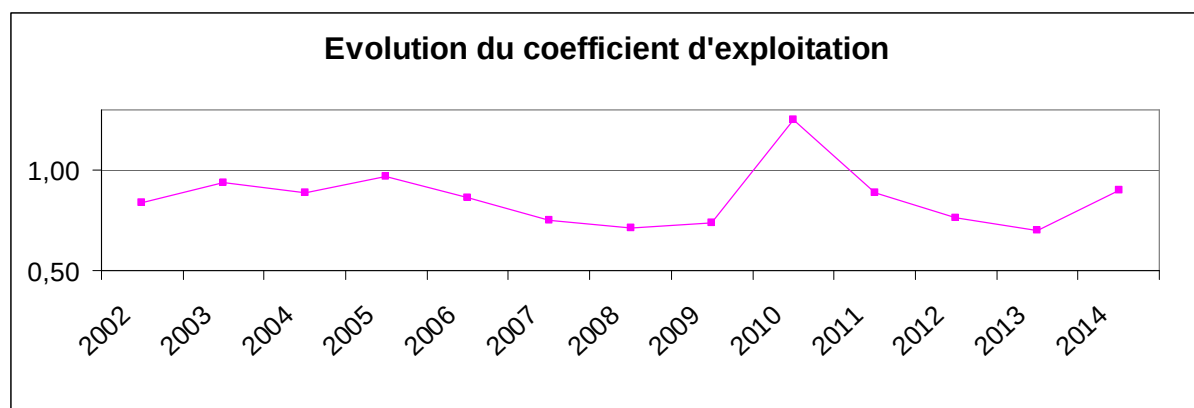
Au 31/12/2014, n'ayant pas d'échéance de remboursement en janvier, le coefficient de liquidité est infini ...

Toutefois, le CCMR devra continuer de veiller à disposer des fonds nécessaires au remboursement des échéances de juillet et novembre 2015 (environ 120 k€ chacune).

- Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation, indicateur synthétique d'efficience rapportant les frais généraux et les dotations aux amortissements au Produit Net Bancaire, s'établit pour 2014 à 90% (70% / 2013 ; 76%/2012 ; 89 % / 2011 et 125 % / 2010).

Les efforts de rééquilibrage menés en 2011 et 2012 ont permis de retrouver un coefficient d'exploitation inférieur à 100 %, suite aux conséquences financières du hold-up survenu en 2010.



- PNB par agent (présent au 31/14 et en milliers d'euros)

2009	2010	2011	2012	2013	2014
101,99	68,45	86,50	104,15	97,45	80,44

- Dettes envers les fournisseurs

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, la ventilation des dettes fournisseurs par échéance au 31/12/2014 est la suivante :

En milliers d'euros

	Échéance < 31/01/N+1	Échéance < 28/02/N+1	Échéance < 31/03/N+1
Solde au 31/12/2014 : 12	7	4	1
Solde au 31/12/2013 : 21	16	5	0

Le délai moyen de règlement des factures fournisseurs est d'environ 22 jours (44 jours en 2013).

2.2 Section de dotation

La section de dotation présente au terme de l'exercice 2014 un excédent de 4.437,46 € (72.014,57€ en 2013) qui traduit les investissements effectués en début d'exercice pour l'ouverture de l'agence de Caen.

Laurent DAUPLEY
Directeur de la Caisse de
Crédit Municipal de Rouen

Annexe

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen est composé des membres suivants :

Jusqu'au 12/06/2014

- Monsieur Yvon ROBERT, Président,
- Madame Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Vice-Présidente

Par ordre alphabétique :

- Madame Sarah BALLUET
- Monsieur Pierre BUISSON
- Madame Marie CASTETS
- Madame Florence CORDONNIER-ROSEE
- Madame Caroline DUTARTE
- Madame Martine GALAS
- Monsieur Pascal LANGLOIS
- Monsieur Pierre LECOMTE
- Monsieur Jean-Luc SCHROEDER
- Monsieur Christian PLATTIER
- Monsieur Nicolas ZUILI

A compter du 12/06/2014

- Monsieur Yvon ROBERT, Président,
- Madame Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Vice-Présidente

Par ordre alphabétique :

- Madame Sarah BALLUET
- Madame Marie CASTETS
- Monsieur Matthieu CHARLIONET
- Madame Gwenaëlle CORNU-LE VERN
- Madame Geneviève FARCIS-NOLLET
- Madame Martine GALAS
- Monsieur Gérard LARTIGUE
- Monsieur Michel LE LAN
- Monsieur Médéric MONESTIER
- Monsieur Jean-Luc SCHROEDER
- Monsieur Christian PLATTIER
- Madame Sophie SIMONNET (non votante)